



Injustice à l'école, demande d'aide pour valider un diplôme

Par **breizhmat**, le **18/09/2008** à **13:32**

Bonjour,

ma copine est en fin d'école. Durant son cursus, elle a passé une année en angleterre grace à une convention entre son école et l'université anglaise.

Lors de son année en angleterre, elle a eu un mémoire à réaliser selon les critères anglais, elle y a obtenu un très bonne note et une validation par l'université. De retour en France, elle apprend qu'on lui redemande de réaliser la soutenance de son mémoire (ce qui est un peu injuste en passant que cela avait déjà été validé).

Elle vient de passer cette soutenance et le responsable des études lui dit que cela ne correspond pas à ses propres critères, il ne valide pas le mémoire. Il la menace de ne pas valider son diplôme et de la faire repayer une année d'école, simplement pour cela, alors que le mémoire avait été validé en angleterre !

Je souhaitais savoir s'il est possible d'attaquer le responsable ou l'école la dessus ? Peut on l'attaquer pour extorction de fond, ou quelquechose dans le genre puisqu'il veut obliger un paiement d'une manière injustifiée ? Le but est de les faire valider le diplôme sans repayer une année!

Un grand merci par avance pour vos réponses.

Par **citoyenalpha**, le **18/09/2008** à **17:46**

Bonjour

Attention plusieurs cas possible

votre amie a obtenu un diplôme anglais reconnu en France (la soutenance d'un mémoire ne fait pas validation d'un diplôme)

elle peut demander une équivalence du diplôme obtenu avec un diplôme français (ce n'est pas automatique!!! tout dépend des diplômes)

votre amie n'a pas obtenu de diplôme anglais reconnu en France (j'ai bien peur que ce soit le cas)

Votre amie doit réussir les examens français afin d'obtenir un diplôme valide en France. Si le responsable d'étude estime (et pas seul puisque c'est un jury qui note le mémoire et sa soutenance) que votre amie n'a pas le niveau elle devra remanier son mémoire.

Elle peut le faire une fois. A défaut elle devra doubler son année.

Aucun recours possible.

Je ne vois pas pourquoi vous parlez de menace. La notation est libre et seul le remaniement du mémoire est possible.

Alors votre amie devrait commencer à remanier son mémoire et voir avec son responsable ce que le jury a considéré comme manquant plutôt que de se braquer et se voir obliger de doubler son année.

Restant à votre disposition.